

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 28 Mai 2009

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 28 Mai 2009 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINARD. GORCE. HIVERT. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Monsieur GIMENO. Monsieur BROTHIER. Monsieur PAMPIGLIONE. Monsieur FOURNIER.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une modification.

Monsieur LINARD est élu secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur Michel MARTIN, les chiffres des dépenses des manifestations « Rue en Fête » seront portés sur le compte-rendu de la précédente réunion.

### I LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES

#### a) travaux d'aménagement du CD 62 Route d'Yvrac

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'aménagement de la Route d'Yvrac (entrée EST de Chasseneuil) tel qu'il a déjà été exposé le 31 Mars 2009.

Suite à une remarque de Messieurs Michel MARTIN et HIVERT une borne sera installée sur le cheminement piétons au niveau de la future gendarmerie.

Monsieur GIMENO rappelle que le projet est estimé à 250 000 € et a reçu le soutien du Département et de la Région (subvention DGE en attente).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer un appel d'offres sous la forme des marchés en procédure adaptée pour les travaux et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

#### b) extension de la ZAE n°3. Demandes de subvention

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de la Zone d'Activités n°3 des « Pièces de l'Age » dont le coût est estimé à 259 005 € HT (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Les travaux concernent la réalisation de réseaux de voirie, d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales (bassin d'orage), électricité, Télécom, éclairage public et espaces verts.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

#### Coût de l'opération

- Travaux	253 787 € HT
- Maîtrise d'œuvre	5 218 € HT
TOTAL :	259 005 € HT

## Financement

- Dotation de développement rural : 30 %	77 701 € HT
- Emprunt 50 %	129 500 € HT
- Fonds propres 20 %	51 804 € HT
TOTAL :	259 005 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'appel d'offres pour les travaux (marché en procédure adaptée), sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Charente dans le cadre de la Dotation de Développement Rural et une subvention auprès de Monsieur le Député dans le cadre de l'Enveloppe Parlementaire et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

### **c) construction d'un bâtiment d'accueil au camping**

Madame le Maire propose le projet de construction du bâtiment d'accueil au camping dont le coût est estimé à 80 000 € HT et qui bénéficie de subventions (DGE 2007, Conseil Régional et Conseil Général).

Madame le Maire précise que Monsieur LEPKOWSKI, architecte auteur du projet, a été nommé Directeur du CAUE et qu'il convient de le remplacer pour le suivi des travaux.

Monsieur CRABOS-CHENILLEAU, architecte DPLG, a donné son accord pour le transfert de tous les droits et obligations au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur PAILLOUX donne l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne la pose de bornes électriques par les employés communaux. Madame le Maire souhaite que les travaux de construction débutent à l'automne dès la fin de la saison estivale et demande l'autorisation de lancer le marché de consultation des entreprises (7 lots).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux de construction du bâtiment d'accueil et donne son accord à l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec Monsieur CRABOS-CHENILLEAU.

Il autorise Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises sous la forme d'un marché public en procédure adaptée et à signer toutes pièces utiles au dossier.

## **II DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

### **• Décision Modificative n°1 Budget Commune**

#### Dépenses de fonctionnement :

Article 62878 (remboursement à d'autres organismes)	+ 14 629 €
Article 6413 (personnel non titulaire)	- 1 675 €
	-----
	12 954 €

#### Recettes de fonctionnement :

Article 74121 (dotation de solidarité rurale)	+ 12 954 €
---	------------

#### Dépenses d'investissement :

Article 2313 op. 478 (rénovation de l'Eglise)	+ 170 €
Article 2313 op.501 (gendarmerie)	+ 8 430 €
	-----
	+ 8 600 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	
Article 1023 (Taxe Locale d'Equipement)	8 600 €
<b>• Décision Modificative n°1 Budget Assainissement</b>	
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Article 70128 (autres taxes et redevances)	+ 11 375 €
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Article 023 (virement à la section d'investissement)	+ 11 375 €
<u>Recettes d'investissement</u>	
Article 021 (autofinancement complémentaire)	+ 11 375 €
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Article 23150 op.015 (Rue de Confolens)	+22 000 €
Article 2313 op. 011 (station d'épuration)	-10 625 €
	-----
	+ 11 375 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives des budgets de la commune et de l'assainissement ci-dessus.

### III QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

#### a) avenant n°1 aux travaux d'assainissement de la Rue de Confolens

Il est apparu nécessaire, en cours de chantier, de modifier le profil en long du réseau d'eaux usées jusqu'à 3 m de profondeur, suite à la position des réseaux existants sur une longueur de 180 m.

Au cours des travaux, des regards existants enterrés et non répertoriés ont été endommagés ce qui a nécessité un hydrocurage d'une partie du réseau EP.

L'entreprise a proposé un devis pour ces travaux ; le montant de l'avenant est de 34 843,81 € HT et représente 17,79 % du marché initial.

Le montant du marché est donc de 230 667,81 € HT.

La commission d'appel d'offres a donné son accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Michel MARTIN) autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### b) avenant n°1 à la convention avec Bouygues Télécom pour les antennes relais

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public signée en Février 1999 avec BouyguesTélécom, SAUR et la commune pour l'installation d'équipements techniques (antennes relais) sur le château d'eau de La Bergerie.

L'avenant porte sur la durée (prorogation par 3 périodes successives de 10 ans sauf préavis de 12 mois) et sur le montant de la redevance qui est fixée à 3 650 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (indexé) soit une augmentation de 8 % par rapport à 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **c) courrier du Syndicat Mixte de la Fourrière**

La parole est donnée à Monsieur MARJOLLET qui résume le courrier du président du Syndicat Mixte de la Fourrière sur le fait que de plus en plus de communes font appel à ce service pour des situations qui ne relèvent en rien de l'activité « fourrière » (interventions pour des chiens de personnes appréhendés ou incarcérés, chiens dangereux à retirer à leur propriétaire, récupération d'animaux qui relèvent directement des associations de protection animale ...).

Aujourd'hui, face d'une part au nombre grandissant de ces situations ainsi que des campagnes de captures de chats en nombre important dont la prolifération dans un milieu réduit est souvent de la responsabilité directe des administrés et, d'autre part, aux contraintes budgétaires 2009 auxquelles le syndicat risque d'être confrontée, il est apparu que de nouvelles dispositions s'imposaient :

- soit on accepte le principe d'une nouvelle ventilation des coûts qui intégrerait une participation de la collectivité demandeur ce qui entraînerait alors un tassement du montant de la cotisation annuelle
- soit on souhaite que le principe de solidarité continue de prévaloir, comme c'est le cas actuellement en toutes circonstances.

Le conseil municipal souhaite que le principe de solidarité continue de s'appliquer.

### **d) modification du tableau de ratios d'avancement de grade**

Le conseil municipal prend connaissance du tableau des ratios d'avancement de grade dont les taux suivant les grades sont de 50 ou 100 % suite à des délibérations successives.

Madame le Maire, après avoir exposé les difficultés engendrées par des ratios à 50 %, propose au conseil municipal un taux unique de 100 % comme c'est le cas dans la plupart des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à un taux unique de 100 % pour tous les grades.

### **e) augmentation du temps de travail de Madame TRICARD**

Madame le Maire expose que Madame ROCHER, actuellement ATSEM, doit prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 (elle sera remplacée par Madame BROTHIER qui avait reçu une autre affectation suite à une suppression de classe).

Madame TRICARD a souhaité effectuer une partie du travail actuel de Madame BROTHIER (garderie périscolaire du matin à l'école George Sand).

Son temps de travail passerait de 17,08 h par semaine à 19,92 h par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette augmentation d'heures pour Madame TRICARD à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2009.

### **f) recrutement d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le Maire demande au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe afin de remplacer Madame BROTHIER qui prendra la suite de Madame ROCHER à l'école maternelle.

Cet agent sera chargé de la garderie de l'école George Sand le soir, de la surveillance à l'école maternelle au moment du repas et du dortoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 16,40 h par semaine et de supprimer un poste d'Adjoint Territorial Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles (Madame ROCHER) à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2009.

**g) recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le Maire expose qu'en raison du départ à la retraite le 1<sup>er</sup> Juin prochain de Monsieur MARTIAL, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> Juin 2009 (35 h par semaine) et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

Le conseil municipal décide de recruter un menuisier (12 voix) plutôt qu'un maçon (1 abstention et 7 voix)

**h) divers recrutements**

- Monsieur GIMENO expose les caractéristiques du poste de CAE « Agent de développement local » :

- travail en collaboration avec les services administratifs de la mairie, les élus, les partenaires économiques locaux et les instances consulaires ;

Description du poste :

- Recensement des locaux industriels et commerciaux libres sur Chasseneuil
- Recherche de nouvelles activités industrielles, artisanales et commerciales
- Mise à jour du site Web pour la partie économique
- Aide à l'organisation de manifestations commerciales
- Maîtrise de l'outil informatique

Durée : 6 mois renouvelable

Horaires : 20 heures par semaine

Salaire : SMIC

Niveau d'étude : Bac + 2 (débutant accepté)

- Pour le CAE Agent d'entretien polyvalent

Travail en équipe au sein des services techniques municipaux

Description du poste :

- petite maintenance en bâtiment (maçonnerie, menuiserie)
- entretien des espaces verts de la commune
- entretien voirie

Durée : 6 mois renouvelable

Horaires : 35 heures par semaine

Salaire : SMIC

Niveau d'études : CAP / BEP (débutant accepté)

Début des contrats : début Juillet.

- Recrutement de deux saisonniers

Madame le Maire expose qu'il convient, sur les conseils du Service Départemental des Archives, de procéder à un classement et au rangement des archives communales dans un local adapté.

Dans ce but, deux pièces ont été repeintes dans l'ancien appartement du receveur des postes.

Le Service Départemental des Archives peut prêter son concours pour former deux saisonniers pour que le classement soit conforme aux normes nationales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le recrutement de deux saisonniers en Juillet 2009.

#### **i) admissions en non-valeur**

Madame le Maire présente au conseil municipal les sommes que le Comptable du Trésor n'a pu recouvrer.

Ainsi, il convient d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- budget de la commune : 122,50 €
- budget de l'eau : 1 047,98 €
- budget de l'assainissement : 1 026,40 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

#### **j) point sur le Conseil Municipal de Jeunes**

Monsieur POINT informe le conseil municipal que le conseil municipal de jeunes va se rendre le 27 Juin prochain à l'Assemblée Nationale (coût : 1 200 €).

Madame DENIS évoque les visites à la maison de retraite de la commission solidarité – citoyenneté.

Madame LEGER expose que la commission animation souhaiterait l'ouverture d'un local jeunes.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT informe que la commission des Sports réfléchit sur l'installation d'un skate-park.

Depuis le mois de Septembre 2008, 6 réunions ont eu lieu avec une très forte assiduité des jeunes.

#### **k) subvention pour le Grand Prix Cycliste de la ville de Chasseneuil et du Salon des Peintres**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- décide, à l'unanimité moins deux abstentions Madame CHAMBORD et Monsieur HIVERT, d'allouer une subvention de 1 500 € à « l'Avenir Cycliste Chasseneuillais » pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de la ville de Chasseneuil.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 1 500 € à l'association « Papyrus » pour l'organisation du Salon des Ecrivains et de la Philatélie.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 1500 € à l'association « La Palette de la Bonnieure » pour l'organisation du Salon des Peintres.

### **l) remboursement de factures au collège**

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'opération « Journée Régionale de l'Arbre et de la Haie », le collège a réglé directement la fourniture des végétaux et de la bâche pour la haie réalisée sur son site et qu'il convient de rembourser cet établissement (projet subventionné par la Région à hauteur de 80 %).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement de la somme de 564,60 € au collège de CHASSENEUIL.

### **m) modalité d'inscription des élèves dans les écoles primaires et maternelle**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions des élèves aux écoles primaires et maternelle a lieu désormais à la mairie.

Néanmoins, la directrice de l'école maternelle conserve la possibilité d'accepter ou non les élèves.

### **n) participation à la CLIS de LA ROCHEFOUCAULD**

Madame le Maire fait part du courrier de Monsieur le Maire de LA ROCHEFOUCAULD sollicitant une participation de 308,81 € par élève de la commune de CHASSENEUIL scolarisé dans la classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école primaire de LA ROCHEFOUCAULD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une participation de 308,81 € par élève de CLIS domiciliés à CHASSENEUIL soit 617,62 € au total (2 élèves).

### **o) modification des bureaux de vote**

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal un projet de découpage de la commune afin d'équilibrer le nombre d'électeurs des deux bureaux de vote, ce qui faciliterait le dépouillement des votes.

La différence actuelle entre les bureaux est d'environ 400 électeurs.

Madame le Maire propose que les bureaux de vote ne soient plus délimités par l'ancienne RN 141 uniquement mais que les bureaux soient délimités par l'Avenue de la République jusqu'au Boulevard Gamassou et ensuite par la Rue de Confolens (ancien CD 951). Ainsi, la différence d'électeurs serait ramenée à 25 environ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la répartition des bureaux de vote ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **p) projet éolien**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des études ont été réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'implantation d'éoliennes (la CCHC ayant pris récemment la compétence).

Monsieur GIMENO expose que les collectivités ont des retombées fiscales et des mesures compensatoires sont mises en place.

#### **q) forum des associations**

Monsieur ARRIVE-BEYLOT informe que le 12 Septembre 2009 aura lieu le forum des associations pour valoriser les associations auprès du public, encourager l'adhésion aux associations et créer un lien social.

#### **r) Maison BEAUSSANT (village Le Maine)**

Madame le Maire informe qu'une très ancienne maison d'habitation située au Maine depuis 1982 dont la dernière propriétaire connu était Madame ROULLEAU Veuve BEAUSSANT et qui est « gérée » actuellement par le Service des Domaines comme le prévoit la procédure des successions vacantes vient de s'effondrer (le toit notamment) ; le Service des Domaines ne veut procéder à aucun travaux de sécurité ou de démolition alors que l'édifice a été déclaré en péril par arrêté du maire en 1996.

Les services communaux ont sécurisé les accès.

Des devis avaient été demandés en Juin 2008 pour la réfection de la toiture (7 000 €) ou la démolition (20 000 €) aucune suite n'a été donnée.

Un courrier sera transmis à Monsieur le Préfet.

#### **s) dégradations au cimetière**

Madame le maire précise qu'elle n'a pas porté plainte mais que ce sont les propriétaires de concessions qui l'ont fait quand ils ont été victimes de vols ou de dégradations.

Suite à une remarque de Monsieur Alain MARTIN, le problème de l'entretien du cimetière est évoqué.

#### **t) passeport biométrique**

Monsieur GIMENO informe le conseil municipal que des passeports biométriques seront prochainement délivrés par le secrétariat de la mairie ; le matériel nécessaire a été pris en charge par l'Etat qui versera en plus 1 027 € de dotation en 2009 pour les frais de fonctionnement.

\* Madame le Maire informe le conseil municipal que Mademoiselle Edna DAVID-REMAUD a reçu le 1<sup>er</sup> prix du concours de l'AMOPA (palmes académiques).

\* Monsieur CORMAU fait remarquer que des clients ont eu leur pare-brise cassé le 27 Mai au soir et demande que le garde-champêtre et les gendarmes fassent davantage de rondes.

\* Monsieur ARRIVE-BEYLOT évoque ses inquiétudes sur le changement de nom du centre social de ROUMAZIERES qui devient le centre social de Haute-Charente.

\* Monsieur Michel MARTIN demande pourquoi les tracteurs de la commune restent dehors. Le problème du manque de place dans les garages municipaux est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40 mn.

